Grand Paris express

LIGNE 16

GARE LA COURNEUVE SIX-ROUTES

NOUS PRÉPARONS LE CHANTIER DU MÉTRO

LETTRE D'INFO N°3 — JUIN 2017

L'ACTU DES TRAVAUX DANS VOTRE QUARTIER

Une nouvelle étape des travaux s'ouvre pour la future gare La Courneuve Six-Routes. Alors que la déconstruction du restaurant Quick a pris fin au mois de mai, c'est désormais un diagnostic archéologique qui doit être mené pendant le mois de juin 2017, à l'emplacement de la future gare.

Vous serez informés au fil des mois afin de vous permettre de comprendre l'avancement des travaux et d'anticiper les gênes occasionnées.

Bonne lecture à tous.

L'équipe projet de la ligne 16

En savoir plus sur les travaux
societedugrandparis.fr/la-courneuve

Société du Grand Paris

AU QUOTIDIEN
MODE D'EMPLOI

Au mois de juin 2017 dans le cadre d'une démarche préventive, un diagnostic archéologique va être réalisé au niveau du carrefour des Six-Routes à l'emplacement du restaurant Quick récemment démoli.

C'est l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) qui est en charge de ce diagnostic. Il vise à détecter et dater d'éventuels vestiges présents dans le sous-sol avant que celui-ci ne soit investi par les travaux de construction de la future gare du Grand Paris Express.

Le plan ci-contre vous présente la zone de chantier et les incidences sur votre quartier. Cette intervention se déroulera à l'intérieur de la zone de chantier existante et en place depuis le mois de février 2017.

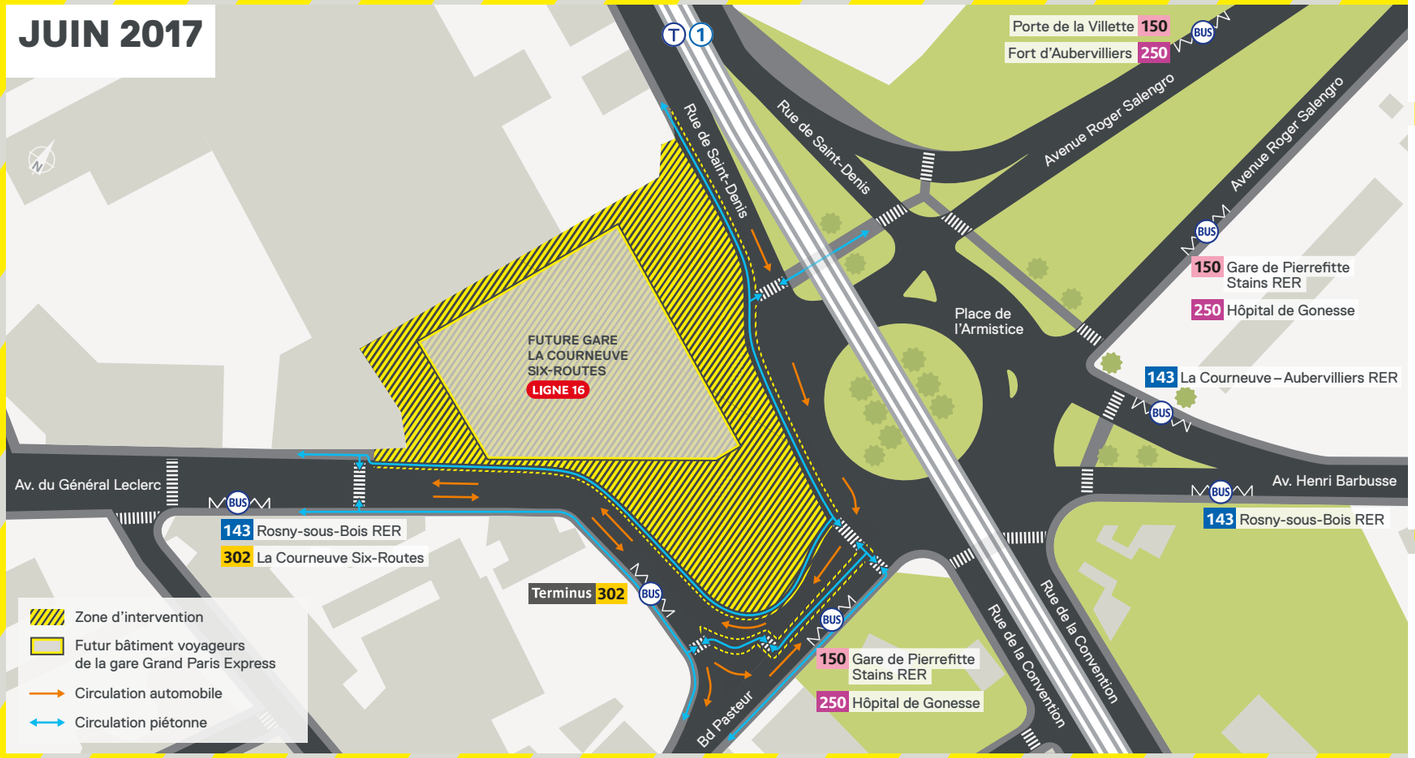

Deux arrêts déplacés pendant les travaux

Les arrêts temporaires de la ligne 150 et 250 à destination de Porte de la Villette et Fort d'Aubervilliers, restent situés avenue Roger-Salengro.

Des circulations automobiles modifiées

Au niveau de la place de l'Armistice, la zone de chantier empiète sur la chaussée entraînant des déviations de circulation. Autour du carrefour, la giration est modifiée et des panneaux de signalisation sont installés aux alentours de la zone de chantier.

– Depuis l'avenue du Général-Leclerc, l'accès au carrefour se fait *via* le boulevard Pasteur.

– Depuis le carrefour, l'accès à l'avenue du Général-Leclerc se fait également *via* le boulevard Pasteur.

La circulation des piétons conservée et sécurisée

Afin de maintenir la circulation des piétons au niveau du carrefour des Six-Routes, un espace piéton sécurisé a été créé tout le long de la zone de chantier, de la rue de Saint-Denis à l'avenue du Général-Leclerc.

COMMENT VA SE DÉROULER LE DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE ?

La préparation du terrain

Pour que l'intervention des archéologues se déroule dans de bonnes conditions, des travaux préalables peuvent être entrepris sur le terrain.

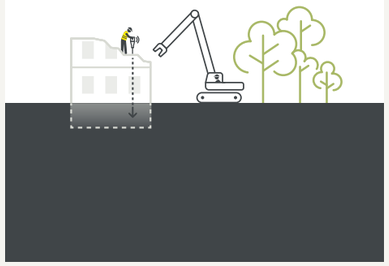

L'intervention

À l'aide d'une pelle mécanique, des tranchées régulières sont réalisées. Au fur et à mesure du creusement, l'archéologue peut repérer d'éventuels objets ou fondations d'anciennes constructions. Si des vestiges sont découverts, ils sont recueillis afin de déterminer leur nature et de les dater.

Les résultats

À l'issue de l'intervention, un rapport de diagnostic est remis aux services de l'État qui, au regard des résultats, décident de la prescription ou non d'une recherche plus approfondie sur le terrain : la fouille.

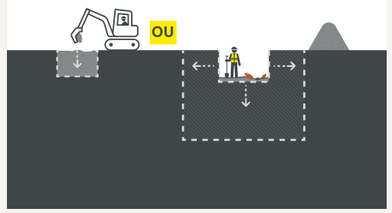

Qui réalise le diagnostic archéologique ?

C'est l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap). Son rôle est de sauvegarder, par l'étude, le patrimoine archéologique touché par les opérations d'aménagement du territoire. Ses missions s'étendent à l'exploitation scientifique des résultats et à la diffusion de la connaissance archéologique auprès du public.
Ainsi l'Inrap et la Société du Grand Paris ont signé une convention de partenariat scientifique et culturel.
Cette convention définit les conditions de réalisation par l'Inrap des diagnostics archéologiques prescrits par l'État sur les futures emprises des chantiers du Grand Paris Express.

Diagnostic, fouille, de quoi parle-t-on ?

Le diagnostic est la première étape d'une démarche dite « d'archéologie préventive » qui évalue le potentiel archéologique du sous-sol d'un site avant que celui-ci ne soit concerné par des travaux d'aménagement.
Les résultats du diagnostic sont rassemblés dans un rapport transmis à la Préfecture. Au vu de ce rapport, si le degré de conservation et l'intérêt scientifique des vestiges détectés sont jugés suffisants, l'État peut prescrire une seconde étape d'investigation : la fouille. Elle permet de compléter l'analyse des vestiges identifiés par le diagnostic, et éventuellement les transférer hors du site.

UN AGENT DE PROXIMITÉ À VOTRE ÉCOUTE

À La Courneuve, votre agent de proximité, Emmanuelle Chaussepied, vous accompagne pendant toute la durée des travaux en mettant tout en œuvre pour répondre à vos questions et faciliter votre quotidien.

N'hésitez pas à la solliciter et à venir la rencontrer pour un moment d'échange, lors de ses permanences au Local Résidentiel Commun.

Ses missions

- Aller à la rencontre des riverains, usagers, commerçants et acteurs des chantiers pour les informer de l'avancée des travaux.
- Apporter des réponses aux questions posées et orienter vers le bon interlocuteur selon le type de question.
- Assurer des permanences sur site, par téléphone et par mail.
- Veiller au respect des règles de bonne tenue des chantiers (propreté, respect des horaires de chantier, communication sur site…).
- Participer aux réunions publiques, aux visites et réunions de chantier.
- Assurer la remontée d'information vers la Société du Grand Paris.

Pour la contacter

Emmanuelle Chaussepied,
Société du Grand Paris
06 68 82 62 85
contact.societedugrandparis.fr

—

Permanences au Local Résidentiel Commun
les lundis et jeudis 10 h – 12 h
3 rue Yako à La Courneuve

BON À SAVOIR

Des engagements pris pour encadrer les travaux

Les travaux préparatoires investissent l'espace public et peuvent, selon la nature du chantier, engendrer des perturbations. Pour les réduire au maximum, les entreprises en charge des travaux et la Société du Grand Paris s'attachent à respecter six engagements dans la conduite de leurs chantiers.

#1 Garantir la sécurité de tous

#2 Coordonner les interventions pour assurer un enchaînement optimal des opérations

#3 Limiter les nuisances des chantiers sur leur environnement

#4 Informer tous les publics riverains des impacts des travaux sur leur vie quotidienne

#5 Adopter une charte éditoriale et graphique pour favoriser la lisibilité des travaux

#6 Transmettre toutes les informations nécessaires à la Société du Grand Paris pour la bonne communication d'ensemble

Société du Grand Paris – Conception : GUAI#3 – Juin 2017 – Crédits photos : G. Rollando / L. de Cargouët - Inrap – Impression : Imprimerie de Compiègne – Imprim' Vert